



Conseil économique et social

Distr. générale
20 janvier 2000
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente et unième session

29 février-3 mars 2000

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Statistiques économiques : norme spéciale de diffusion des données
et système général de diffusion des données du Fonds monétaire international,
y compris la qualité des données**

Rapport du Fonds monétaire international sur la norme spéciale de diffusion des données et le système général de diffusion des données, y compris la qualité des données

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer à la Commission de statistique le rapport du Fonds monétaire international (FMI) sur la norme spéciale de diffusion des données et le système général de diffusion des données, y compris la qualité des données, joint en annexe à la présente note. Le rapport du FMI est communiqué à la Commission de statistique conformément à la demande formulée par celle-ci à sa trentième session¹.

Notes

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément No 4 (E/1999/24)*, chap. I.B.

* E/CN.3/2000/1.

Annexe

Rapport du Fonds monétaire international sur la norme spéciale de diffusion des données et le système général de diffusion des données, y compris la qualité des données

1. À sa trentième session, la Commission de statistique, après avoir examiné le point 3 e) de l'ordre du jour, a prié le Fonds monétaire international (FMI) de lui soumettre, à sa trente et unième session, un rapport sur l'initiative prise concernant la diffusion des données et les travaux relatifs à la qualité des données dans le cadre de cette initiative. Le présent rapport rend compte des progrès accomplis au cours de l'année écoulée dans les domaines suivants :

- Renforcement de la norme spéciale de diffusion des données à la suite de la récente crise financière;
- Application des normes de diffusion des données, notamment dans les rapports sur le respect des normes et des codes;
- Travaux relatifs à la qualité des données;
- État d'avancement du système général de diffusion des données.

Des informations générales sur la norme spéciale de diffusion des données et le système général de diffusion des données peuvent être obtenues au Tableau d'affichage des normes de diffusion (<http://dsbb.imf.org>)

Renforcement de la norme spéciale de diffusion des données

2. Depuis la crise financière qui a commencé en 1997, de nombreuses instances internationales ont examiné la question de savoir s'il était souhaitable de renforcer les instructions et la partie «données» de la norme spéciale de diffusion des données en ce qui concerne les réserves internationales, la dette extérieure et les indicateurs de solidité du secteur financier^a. Les travaux se poursuivent dans ces trois domaines.

3. La catégorie des données relatives aux réserves internationales a été renforcée par le Conseil d'administration du FMI en mars 1999. La nouvelle présentation prescrite, à savoir une matrice intégrant les données relatives aux réserves et aux liquidités internationales, a été établie sur la base de l'expérience

acquise dans plusieurs pays ainsi que de consultations approfondies avec des utilisateurs des données appartenant aux secteurs public et privé et des responsables de la compilation des statistiques. Cette matrice a été mise au point en coopération avec un groupe de travail du Comité sur le système financier mondial des banques centrales des pays du groupe des 10 grands pays industrialisés (G-10), qui ont adopté la même procédure pour leurs activités de diffusion des données. Les pays ayant souscrit à la norme spéciale de diffusion des données ont jusqu'à mars 2000 pour appliquer les instructions renforcées. Pour faciliter l'utilisation de la nouvelle matrice concernant les réserves internationales, le personnel du FMI a mis au point des directives opérationnelles en tenant compte des analyses et des observations de différentes catégories d'utilisateurs et d'utilisateurs potentiels de la norme spéciale de diffusion des données ainsi que d'organisations internationales.

4. Comme la Commission de statistique en a été informée en 1999, les premières mesures ont été prises en vue d'ajouter à la norme spéciale de diffusion des données une catégorie distincte de données relatives à la dette extérieure. Il n'est pas moins impératif de fournir des données complètes et actualisées sur la dette extérieure que sur les réserves et les liquidités internationales, mais cela était plus complexe sur le plan pratique. Le Conseil d'administration du FMI a demandé au personnel du Fonds de proposer des mesures pour la mise au point de cette nouvelle catégorie de données après avoir consulté les pays, les utilisateurs des données et d'autres organisations internationales. L'un des éléments essentiels des consultations consistait en un questionnaire sur les pratiques en usage dans les pays. Des rapports sur les résultats du questionnaire ont été ou doivent être présentés, par exemple, au Comité d'experts de la balance des paiements du FMI, dans la *Balance of Payments Statistics Newsletter*, à l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances et lors d'une conférence sur les statistiques relatives aux flux de capitaux et à la dette, qui sera organisée par le FMI à la fin de février 2000. Les données obtenues grâce au questionnaire et à d'autres informations serviront de base aux recommandations

– notamment en ce qui concerne la durée de la période de transition à accorder aux utilisateurs pour l'adaptation de leurs données relatives à la dette extérieure – qui seront soumises au Conseil d'administration du FMI dans le cadre du troisième examen de la norme spéciale de diffusion des données, en mars 2000^b.

5. Les travaux relatifs à l'établissement d'une série d'indicateurs de solidité du secteur financier – ou indicateurs d'une gestion macroéconomique prudente – en sont à leurs débuts. Une réunion consultative sur ces indicateurs qui devait, entre autres, permettre d'identifier les indicateurs à retenir et les modalités de leur mesure, et de déterminer leur inclusion éventuelle dans la norme spéciale de diffusion des données, s'est tenue au siège du FMI en septembre 1999. Les participants, qui ont bénéficié des compétences diverses d'administrations nationales, d'utilisateurs de cette catégorie de données et d'organisations internationales, ont abouti à la conclusion qu'il était encore trop tôt pour envisager d'inclure cette catégorie d'indicateurs dans la norme spéciale de diffusion des données, conclusion qui sera soumise pour examen au Conseil d'administration du FMI lors d'une réunion qui doit se tenir début janvier 2000. Le document de base élaboré par le personnel du FMI pour la réunion consultative et actualisé ultérieurement pour tenir compte de la conclusion de la réunion doit être publié.

Applications des normes de diffusion des données

6. L'un des principaux objectifs des normes de diffusion des données était de créer des conditions encourageantes et un cadre général pour l'amélioration des données, de leur diffusion et, plus généralement, des systèmes statistiques. La réunion de novembre 1999, parrainée par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies et le FMI, sur la création de capacités en statistique avait fourni une occasion de mettre ce rôle en évidence. Dans l'une des études de cas relatives à la création de capacités en statistique présentée à la réunion, le Directeur général de la Banque de la République de Colombie a fait valoir les avantages de l'utilisation de la norme spéciale de diffusion des données pour renforcer le système statistique, et notamment pour resserrer la coopération entre les différentes institutions qui produisent des statistiques (voir le communiqué de presse commun pu-

blié le 19 novembre 1999 par les quatre organisations de parrainage sur le site Web du FMI (<http://www.imf.org>).

7. À la suite des récentes crises financières mondiales, on s'est progressivement tourné vers l'élaboration et l'utilisation de normes et de codes internationaux pour renforcer l'édifice financier international. Dans le cadre de cette nouvelle approche, il a été demandé au FMI, en coopération avec d'autres institutions, d'évaluer les pratiques en usage dans les pays concernant ces normes et ces codes^c. À la fin de 1999, deux séries d'évaluations expérimentales – ou rapports sur le respect des normes et des codes – avaient été achevées. Les rapports ont deux composantes : une description des pratiques des pays, surtout dans les domaines fondamentaux qui ont une incidence directe sur l'action du FMI, et une analyse indépendante, effectuée par le personnel du FMI, concernant la compatibilité de ces pratiques avec la norme sur laquelle porte l'évaluation. Une troisième série d'évaluations est en cours. À ce jour, la diffusion des données est traitée dans les rapports relatifs à neuf pays (la plupart des rapports peuvent être consultés sur le site Web du FMI (<http://www.imf.org/external/np/rosco/index/htp>)). Des échos encourageants sont parvenus de plusieurs administrations nationales participantes et de participants du marché financier concernant l'intérêt de ces évaluations. Celles-ci en sont encore au stade expérimental et aussi bien leur contenu que leur présentation continuent d'être adaptés aux besoins de la communauté internationale.

Qualité des données

8. Dans leurs aspects relatifs à la qualité, la norme spéciale de diffusion des données et le système général de diffusion des données exigent que les utilisateurs de données disposent d'informations leur permettant d'évaluer la qualité des données. Compte tenu des difficultés posées par l'évaluation de la qualité des données, l'approche adoptée a consisté à demander aux pays de décrire les sources et les méthodes utilisées pour la compilation des données, en précisant les différences par rapport aux directives internationales en la matière, et de fournir des vérifications statistiques. Le but était d'aider les utilisateurs à déterminer si les données dont ils disposaient répondaient à leurs besoins et à les inciter à adopter progressivement les directives internationales. Des doutes ont été émis quant à l'efficacité de cette approche. Le FMI a fait savoir qu'il

était ouvert à un débat sur l'utilisation de la norme spéciale de diffusion des données et du système général de diffusion des données afin d'améliorer la qualité des données et de mieux faire comprendre aux utilisateurs les problèmes concernant la qualité des données.

9. L'expérience acquise grâce aux rapports sur le respect des normes et des codes montre que les évaluations des pratiques de la diffusion des données, c'est-à-dire de la mesure dans laquelle les pays respectent les normes de transparence, risquent de décevoir la communauté internationale. Par définition, ces évaluations ne sont pas censées porter sur la qualité des informations divulguées. D'autres mesures sont prises pour déterminer comment répondre de façon plus satisfaisante aux attentes de la communauté internationale.

10. Le FMI poursuit les travaux antérieurs concernant un cadre général pour l'évaluation de la qualité des données. L'une des mesures, envisagée par la Commission de statistique en 1999, consiste à créer un site de référence pour la qualité des données sur le Tableau d'affichage des normes de diffusion. À partir de contributions des meilleurs experts en la matière, le site présente des définitions de la qualité des données (fondées aussi sur une étude de grande ampleur sur la satisfaction des utilisateurs), les inconvénients et les avantages de certains aspects de la qualité des données, ainsi que des exemples d'évaluation de la qualité des données. Il comporte également une bibliographie internationale, donnant une liste de documents et d'autres sources. En outre, le FMI, soucieux de tirer parti de la longue expérience du Bureau suédois de statistique dans ce domaine, a invité cet organisme à aider à l'élaboration d'un cadre général. À mesure que le travail avancera, le FMI se propose d'engager avec différents producteurs et utilisateurs de données un dialogue concernant ce cadre général et les modalités de son utilisation.

Système général de diffusion des données

11. Quoiqu'il présente beaucoup de ressemblance avec la norme spéciale de diffusion des données, le système général de diffusion des données est en fait un outil très différent. Ses bénéficiaires potentiels sont notamment les pays qui voudraient utiliser la norme spéciale de diffusion des données, mais doivent prendre des mesures importantes pour renforcer leurs systèmes statistiques avant de pouvoir raisonnablement envisager cette utilisation, et d'autres pays pour lesquels l'utilisation de la norme spéciale de diffusion des données

n'est ni nécessaire ni indiquée. Les différences entre les deux systèmes sont en fait très grandes :

- La norme spéciale de diffusion des données prend implicitement pour hypothèse que les systèmes statistiques de base d'un pays reposent sur des bases solides. Quant au système général de diffusion des données, il suppose que les systèmes statistiques ont besoin d'un développement important. Par conséquent, il accorde la première place au développement de l'infrastructure et à des améliorations des facteurs très divers déterminant la qualité des données, alors que la norme spéciale de diffusion des données est axée essentiellement sur la diffusion des données;
- En termes de normes de diffusion, la norme spéciale de diffusion des données suppose que les utilisateurs ont besoin de données dans des délais très brefs, tandis que le système général de diffusion des données est prévu pour des utilisateurs moins exigeants du point de vue du délai et de la périodicité de la diffusion des données;
- Le système général de diffusion des données fixe les objectifs généraux pour le développement des systèmes statistiques nationaux de production et de diffusion de données, alors que la norme spéciale de diffusion des données vise à répondre à des impératifs particuliers dictés par les besoins des marchés financiers internationaux;
- La norme spéciale de diffusion des données suppose de façon explicite que les pays utilisateurs seront en mesure de respecter ses exigences en un laps de temps relativement court. Le système général de diffusion des données encourage au contraire les pays à adopter des programmes de développement statistique assortis d'objectifs à court terme et à long terme;
- Enfin, étant centré sur les pays en développement, le système général de diffusion des données porte sur toute une gamme de données allant des données purement macroéconomiques aux données sociodémographiques.

12. Au cours des derniers mois, le FMI a organisé, avec une aide financière généreuse du Gouvernement japonais, une série de séminaires régionaux pour expliquer les concepts et pratiques du système général de diffusion des données, et tous les pays répondant aux conditions voulues ont été invités à y envoyer des re-

présentants. Il a également entrepris des activités pilotes avec un petit nombre de pays. On entame actuellement la phase de l'application du système général de diffusion des données sous tous ses aspects, qui prévoit pour 2000 : a) des travaux avec les pays qui souhaiteraient participer au système, et b) la mise au point du Tableau d'affichage des normes de diffusion pour pouvoir présenter les métadonnées des pays participants, y compris des plans pour l'amélioration de leurs systèmes statistiques.

Notes

- ^a En outre, une période de transition se terminant à la fin de 2001 a été établie pour les données annuelles relatives à la position extérieure globale.
- ^b Pour enrichir la documentation relative à la norme spéciale de diffusion des données et au système général de diffusion des données, une procédure a été introduite après la trentième session de la Commission de statistique selon laquelle le Département des statistiques du FMI envoie directement aux directions nationales des statistiques des exemplaires des documents que le Conseil d'administration doit examiner concernant les deux systèmes; on se propose d'appliquer la même procédure pour l'élaboration du document qui rendra compte des conclusions du troisième examen.
- ^c Outre la norme spéciale de diffusion des données et le système général de diffusion des données, les normes et codes appliqués sont la transparence fiscale, la transparence des politiques monétaires et financières, les normes comptables et le gouvernement d'entreprise : voir «Expérimental IMF: reports on observance of standards and codes: overview and invitation to comment», 21 septembre 1999, dans «Standards and Codes» sur le site Web du FMI (<http://www.imf.org>).